



Le Département lance plusieurs aménagements de « chaucidous » sur les routes départementales de la Somme

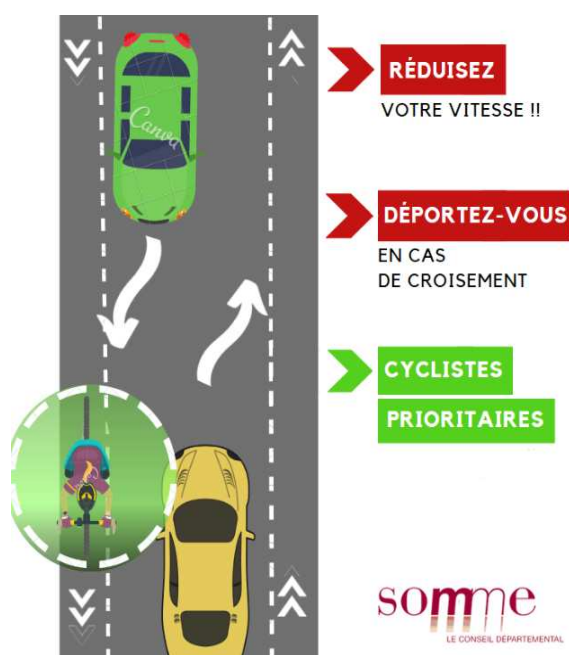
Amiens, le vendredi 20 août 2021

Le Conseil départemental a pour ambition de promouvoir les mobilités douces ainsi que de favoriser l'usage du vélo pour les loisirs comme pour les déplacements quotidiens. Cette volonté, réaffirmée dans le cadre du Plan de relance et du schéma cyclable départemental, se traduit notamment par l'aménagement de plusieurs routes départementales secondaires avec des « *chaucidous* », sécurisant la pratique du vélo.

Un meilleur partage de la route pour la sécurité de tous

Les « chaucidous », contraction de **chaussées à circulation douce**, sont réalisés sur des routes à faible fréquentation, partagées par les voitures et les vélos. Leur aménagement constitue une réponse innovante en matière de mobilité cyclable permettant de sécuriser des axes qui sont soit repris dans le réseau points nœuds, soit identifiés comme à intérêt utilitaire ou bien encore constituent une ou des sections de véloroute en voie partagée.

Concrètement, comment fonctionne un aménagement « chaucidou » ?



Les chaucidous sont des sections aménagées avec des bandes latérales dédiées aux vélos.

Il s'agit d'une voie unique, sans sens de priorité, avec désormais deux bandes sur les côtés, une pour chaque sens de circulation.

Le véhicule roule sur la voie centrale. Le vélo est invité à circuler dans son accotement. Dès qu'un véhicule arrive dans l'autre sens de circulation, les deux véhicules ralentissent et se déportent sur l'accotement pour se croiser, avant de se repositionner sur la voie centrale.

En situation de croisement et en présence d'un vélo, la voiture attend derrière le vélo avant de reprendre sa place.

Une signalétique verticale et des marquages au sol annoncent et préparent psychologiquement les automobilistes à rencontrer des cyclistes sur cette section. Ils adaptent ainsi leur comportement et réduisent leur vitesse. Ces aménagements sont souvent réalisés au bénéfice d'une reprise du revêtement de chaussée. Le principe est de traiter les axes à fort potentiel cyclable et piéton qui ont été repérés dans le cadre du schéma cyclable départemental.

Calendrier des aménagements dans les semaines à venir

Route et secteur concernés	Longueur	Lancement des travaux (enduits)
RD 5 - Grouches-Luchuel / Luchaux	1,1 km	9 août 2021
RD 106 - Gouy / Cahon	850 m	20 août 2021
RD 86 - Petit-port / Gouy	1,15 km	20 août 2021
RD 80 - Tours-en-Vimeu / Acheux-en-Vimeu	1,95 km	23 août 2021
RD 71A - Cerisy / Chipilly	250 m	25 août 2021
RD 71 - Cerisy / Morcourt	700 m	25 août 2021
RD 71 - Morcourt / Méricourt	2 km	25 août 2021
RD 197 - Cappy / Suzanne	2,45 km	25 août 2021

La réalisation de ces travaux, sensibles aux conditions météorologiques, peut être revue en conséquence.

Le Département a choisi de consacrer un budget d'un million d'euros sur 3 ans pour aménager des « chaudiours » en complément des 6,5 M€ prévus pour aménager le réseau structurant principal.

Pour Stéphane Haussoulier, président du Conseil départemental de la Somme, « Ces premiers aménagements s'inscrivent dans le cadre de la poursuite des actions menées par le Département pour lutter contre l'insécurité routière et développer de nouvelles solutions de mobilité qui offrent aux Samariens et à nos visiteurs la possibilité de parcourir et de découvrir la Somme autrement que par la voiture. C'est aussi réduire l'empreinte écologique des déplacements du quotidien en favorisant, au-delà du covoiturage et de l'aide à l'achat de vélos électriques pour lesquels nous investissons par ailleurs, la pratique des modes doux pour les trajets courts. »

CONTACT PRESSE

Eloïse Devred - e.devred@somme.fr

03 22 71 81 33 - 06 11 46 81 18

somme.fr/presse

